

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juillet 2013**  
~~~~~

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juillet 2013 à 18h00 sur la commune d'Arboras, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, Mme Catherine JOSIEN, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Madame Monique GIBERT à Mme Fabienne GALVEZ

Excusés :

M. Jean-Claude MARC

Absents :

M. Jérôme CASSEVILLE, M. Maurice DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. Sébastien LAINE, Monsieur Christian DOUCE

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 35	Pour 35 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider la création de ces nouveaux emplois.

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet 17/35èmes,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière administrative :

- 6 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière technique :

- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 849 le 17/07/13
Publication le 17/07/13
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/07/13
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130715-lmc162911-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



RAPPORT 1 - 2 <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	

Afin de prendre en compte l'évolution de carrière des agents conformément aux ratios précédemment votés ainsi que les obligations réglementaires relatives à la petite enfance, nous vous proposons de redéfinir les emplois permanents de la collectivité au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadre d'emplois de référence.

Les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Néanmoins, les articles 3, 38, 38bis, 47 et 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 dressent la liste des cas de recours aux agents non titulaires dans la fonction publique territoriale,

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi redéfinis et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux chapitres prévus à cet effet.

Il est proposé de créer les postes suivants :

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet 17/35èmes,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière administrative :

- 6 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière technique :

- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Je propose donc de fixer le tableau des effectifs de la Communauté de communes ainsi qu'il suit :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	10	35 h	
Rédacteur	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	7	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	23	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	2	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14	35 h	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	19	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	30/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2 ^o classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	15/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	12/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	10/20	

Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	9.25/20
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	8/20
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.5/20
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.25/20
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	3.75/20
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	2/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	17/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	16.25/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	16/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	12/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.25/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	8/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	6.25/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	6/20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	4/20
Assistant d'enseignement artistique	1	8/20
Assistant d'enseignement artistique	1	7/20
Assistant d'enseignement artistique	1	4/20
Assistant d'enseignement artistique	1	2/20

Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Educatrice principale	1	32/35	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice principale	1	24/35	
Educatrice	5	35 h	
Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	3	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	7	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	34/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17/35	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	4	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2	31.5/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	7	30	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	28	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	25	

Je propose donc à l'Assemblée :

- de valider la création de ces nouveaux emplois.

Le Président

 Louis VILLARET